

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresse touchée

1740, avenue Émile-Journault

Investissements

Plus de 145 000 \$

Calendrier

Dans l'immeuble : à partir du début de juillet

Dans les logements : de la fin d'août à la fin d'octobre 2017

Horaire

Du lundi au vendredi,
entre 7 h et 17 h

Les rendez-vous sont pris
à partir de 8 h.

Entrepreneur

Desjardins sécurité du bâtiment

Travaux majeurs de rénovation

L'Office effectue des travaux d'amélioration des équipements d'alarme-incendie afin de bien vous protéger et de respecter les normes.

Dans les logements :

- ▶ Un appareil qui détecte la présence de chaleur sera installé à l'entrée de votre logement ou près de la cuisine.
- ▶ L'appareil produira un signal sonore et sa lumière clignotante sera visible de toutes les pièces.
- ▶ L'appareil qui détecte la présence de fumée dans votre logement sera remplacé.

Dans les corridors, les cages d'escalier et la salle communautaire :

- ▶ Des avertisseurs de fumée seront installés.
- ▶ Les panneaux indicateurs de sortie seront remplacés à tous les étages.

Génératrice

Une génératrice a été installée il y a quelques mois. Ainsi, en cas de panne de courant électrique,

- il y aura de l'éclairage à tous les étages, mais pas dans les logements;
- un ascenseur fonctionnera normalement. L'autre ascenseur se rendra au prochain palier pour laisser sortir ses occupants;
- vous aurez de l'eau chaude et du chauffage dans votre logement.

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit;
- ▶ présence des ouvriers dans les logements.

Merci! Votre participation est appréciée.

Avec vous



Rencontre d'information du 6 juillet :

- ▶ À cette rencontre, **35 locataires** étaient présents.
- ▶ Ils ont été informés sur les travaux à venir.

À vous d'agir — Rôle du locataire

Trois (3) visites dans votre logement seront nécessaires pour installer le système d'alarme-incendie. Votre **présence est requise**. Les **rendez-vous** seront fixés seulement à **partir de 8 h**.

1^{re} visite	Installation des nouveaux appareils	Environ 90 minutes
2^e visite	Vérification du fonctionnement du système	15 minutes
3^e visite	Transition entre les anciens et les nouveaux appareils	15 minutes

Que devez-vous faire pendant les travaux?

1. **Surveillez les avis sur votre porte de logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement. L'entrepreneur vous informera 48 heures à l'avance.
2. Assurez-vous d'être **présent au rendez-vous fixé**. Si vous ne pouvez pas y être, **désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille**.
3. Si, pour une **raison majeure ou imprévue**, vous **ne pouvez pas être présent au rendez-vous fixé** et vous n'avez **pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer, **informez-en les ouvriers** ou votre agent de liaison, le plus rapidement possible.



Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Marc Sédillot**, en composant le **514 868-3077**.

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation

Québec



L'OMHM À VOTRE SERVICE!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7

514 872-OMHM (6646)

RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7

Votre système d'alarme-incendie

Découvrez les appareils que l'Office installe lorsqu'il met aux normes les équipements dans votre immeuble.

Dans les logements



Avertisseur de fumée

- ▶ Appareil qui détecte la présence de fumée dans votre logement

Le saviez-vous ?

- ▶ Cet appareil ne déclenchera pas une alarme dans les autres logements, seulement dans le vôtre. Il n'est pas relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office. Les pompiers ne seront donc pas appelés pour une légère fumée. Exemple : une rôtie qui brûle.
- ▶ Que faire si vous avez fait brûler votre rôtie et si vous voulez faire sortir la fumée de votre logement? Ouvrez une fenêtre plutôt que la porte de votre logement. De la fumée dans le corridor pourrait déclencher une alarme dans l'immeuble.
- ▶ Que faire si votre appareil produit un signal, mais qu'il n'y a pas d'incendie? Appuyez sur le bouton pour arrêter l'alarme.



Détecteur de chaleur

- ▶ Appareil qui détecte la présence de chaleur dans votre logement



Avertisseur d'incendie

- ▶ Lampe qui clignote et produit un signal sonore lors d'un incendie
- ▶ Permet d'alerter tous les locataires



Alarme sonore

- ▶ Appareil qui produit un signal sonore lors d'un incendie
- ▶ Est installé dans la majorité des logements pour s'assurer que l'alarme est entendue partout.

Le saviez-vous ?

- ▶ Ces appareils sont reliés au panneau d'alarme-incendie situé au rez-de-chaussée de votre immeuble. Ce panneau permet de déterminer d'où provient l'alarme et d'agir rapidement.
- ▶ Le panneau d'alarme-incendie est relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office. Quand un signal est reçu au centre, l'Office s'assure que les pompiers ont été prévenus.

Dans les aires communes



Avertisseur de fumée

- ▶ Appareil qui détecte la présence de fumée dans les corridors et les cages d'escaliers
- ▶ Est relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office

Que devez-vous faire s'il y a un feu ?

- ▶ **Sortez immédiatement** de l'immeuble.
- ▶ **Appelez les services d'urgence (911).**
- ▶ Une fois en lieu sûr, communiquez avec le centre d'appels de l'Office pour signaler l'incendie : 514 872-OMHM (6646)

